

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES  
DU 18 JANVIER 2018

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	6
- Nombre de votants :	8
- Convocation du Comité de Gestion le :	08.01.2018
- Convocation distribuée le :	10.01.2018
- Affichage du compte-rendu le :	25.01.2018

**PRESENTS :**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, Membres du Conseil Municipal
  - M. CARDINAL, Représentant de l'Éducation Nationale
  - MME RANNOU, M. KUHLE, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX,  
MME LAURENT, MME WINTER, Directeurs des écoles

**POUVOIR :**

- MME DOLATA à MME SIMONNET
- MME LEROY à M. BREUILLE

**EXCUSÉES :**

- MME NAVARRETE DEL MANCINO, MME BALTHAZARD, MME HARBIL  
Représentantes des parents d'élèves
- MME POYDENOT, Membre du Conseil Municipal

**ABSENTE :**

- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal

M. BREUILLE ouvre la séance et présente les excuses des absents.

## **1. Convention portant sur le recouvrement des produits locaux**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Afin d'améliorer le niveau de recouvrement des produits municipaux, la Caisse des Écoles d'Essey-lès-Nancy et son comptable public envisagent de développer un partenariat renforçant l'implication de chaque acteur dans les actions en recouvrement.

Dans ce cadre, les deux parties ont établi conjointement un projet de convention centré sur les conditions de recouvrement de ces produits. Ce projet s'appuie sur la «charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics», signée par la Direction Générale des Finances Publiques et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Établi pour la durée du mandat, il définit une politique et un protocole de recouvrement et précise notamment les objectifs à atteindre par l'ordonnateur et le comptable en matière d'échanges d'informations et de rythme d'émission de pièces comptables.

### **PROPOSITIONS**

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion :

- d'approuver les termes du projet de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Monsieur LAURENT précise que cette convention porte essentiellement sur des accords de dates de bilan et d'émission de titres.

### **DÉLIBÉRATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

## **2. Classes de découverte 2018 – participation financière des familles**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La délibération du 15 novembre 2016 fixait la grille tarifaire des participations des familles à la classe de découverte 2017.

Suite au retour de l'attribution d'un nouveau marché à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle, un barème doit être établi quant à la participation financière des familles des élèves de CM2 de l'école d'Application du Centre et de l'école élémentaire de Mouzimpré.

Ce séjour aura lieu au :

**Centre Roger Govin à Giffaumont Champaubert (51290)  
Lac du Der**

Du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2018

Ce barème comprend 10 tranches selon le quotient familial de la CAF sur la base d'un coût de séjour de :

- **290,00 € TTC**, pour les enfants domiciliés à Essey-lès-Nancy et Dommartemont, pour lesquels le coût du transport est pris en charge par la commune.
- **308,00 € TTC**, pour les enfants domiciliés à l'extérieur.
- **60 €** par accompagnateur.

Vu la somme importante demandée aux familles, un paiement échelonné peut être mis en place pour ceux qui le désirent auprès du Trésor Public après réception de la facture.

Il est précisé que le quotient familial pris en compte est celui datant du mois de janvier 2018. Pour les familles n'ayant pas de quotient familial, il leur sera demandé de fournir l'avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016).

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Écoles d'accepter le barème 2018 portant sur la participation financière des familles aux classes de découvertes :

QF de la CAF	Essey/Dommartemont	Extérieur
0 à 200	65 €	83 €
201 à 400	90 €	108 €
401 à 600	115 €	133 €
601 à 800	140 €	158 €
801 à 1000	165 €	183 €
1001 à 1200	190 €	208 €

1201 à 1400	215 €	233 €
1401 à 1600	240 €	258 €
1601 à 1800	265 €	283 €
Sup à 1800	290 €	308 €

Monsieur le Président précise que la participation demandée aux familles est identique à celle de l'an dernier.

Madame SIMONNET ajoute que cette année les 4 classes des 2 écoles partent ensemble.

Monsieur MASSON demande s'il peut communiquer aux familles les tarifs votés. Monsieur BREUILLE l'informe qu'une fois la délibération votée en Caisse des Écoles, elle est publique et peut donc être communiquée.

Monsieur MASSON souhaite savoir quand seront prêts les dossiers d'inscription. Madame LANZONI indique que les agents du service jeunesse sont en train de les finaliser et qu'ils seront dans les écoles la semaine prochaine.

Monsieur MASSON indique que les 43 élèves inscrits en classe de CM2 à l'École d'Application du Centre participeront à la classe de découverte.

Madame PICARD-MORLOT explique que cette année il a été proposé à 2 élèves scolarisés en ULIS de participer à la classe de découverte mais un seul participera, car un parent s'est montré réticent, il y aura donc 46 élèves de l'école élémentaire de Mouzimpré qui iront en classe de découverte.

### **DÉLIBÉRATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Madame SIMONNET présente le DOB 2018 aux personnes présentes. Elle précise qu'à la clôture de l'exercice apparaît un solde positif de 3.300€, en nette progression par rapport à celui de l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement ont diminuées (73.500 € en 2017 contre 79.452 € en 2016). Aucune remarque de la part des participants.

#### 4. Questions et informations diverses

##### ➤ Dématérialisation des factures

Monsieur MASSON soulève un problème quant à la complexité de la validation des factures. En effet, celles-ci sont envoyées aux directeurs des écoles par mail (depuis le service finances de la mairie), qui doivent ensuite les imprimer, les signer, les scanner et les renvoyer par mail. Il s'interroge sur le fait que cette procédure puisse être simplifiée et si un simple retour de mail disant que la facture est validée ne pourrait pas suffire.

Madame LAURENT ajoute qu'avec la dématérialisation des factures, cela peut engendrer des oublis plus facilement que lorsque les factures étaient transmises par courrier.

Monsieur LAURENT s'informerait auprès du service finances afin de savoir si la signature sur la facture est obligatoire ou si la procédure peut être simplifiée.

Monsieur BREUILLE indique qu'une réponse sera rapidement communiquée aux directeurs d'écoles.

##### ➤ Effectifs dans les écoles

Monsieur BREUILLE informe les membres de la Caisse des Écoles d'un courrier de l'Éducation Nationale reçu courant décembre 2017 relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2018 évoquant l'éventuelle fermeture de 2 classes, une à l'école d'application du Centre et une à l'école maternelle Delaunay. Il communique une copie du courrier de réponse où est indiqué que :

- pour l'école d'application du Centre les prévisions de l'Éducation Nationale semblent correspondre aux projections communales mais que les chiffres peuvent évoluer jusqu'au jour de la rentrée
- pour l'école maternelle Delaunay, la municipalité ayant anticipé la baisse des effectifs, le périmètre scolaire des écoles maternelles a été modifié (également pour éviter un trop grand nombre d'inscriptions à l'école maternelle Prévert, cf. compte-rendu de la Caisse des Écoles du 14 novembre 2017). Il est également fait mention de la future livraison de logements ainsi que de la présence d'un CADA sur la commune impliquant des effectifs fluctuants.

Monsieur MASSON souligne que les effectifs de son école sont en chute libre depuis plusieurs années. En effet, il n'y a plus de recrutement d'enfants de Dommartemont car la population y est vieillissante. Il ajoute que si les effectifs prévisionnels se confirment, la fermeture d'une classe ne poserait pas de problèmes organisationnels et ce, d'autant plus, si par solidarité, cela permet de renforcer les équipes pédagogiques d'autres écoles où les effectifs seraient plus importants.

Monsieur BREUILLE ajoute que le foyer d'insertion d'ADOMA va fermer et être repris en totalité par la structure CADA, ce qui peut faire augmenter fortement le nombre d'enfants scolarisés sur la commune.

Madame PICARD-MORLOT souhaite revenir sur la modification du périmètre scolaire pour les écoles maternelles et les implications possibles sur le périmètre scolaire des écoles élémentaires. Elle souhaite pouvoir donner des informations claires aux familles qui l'interrogeraient.

Monsieur BREUILLE précise que le périmètre scolaire des écoles élémentaires n'est pas affecté par ces modifications. Celui-ci dépend d'une délibération prise par le Conseil Municipal.

Madame WINTER s'interroge quant à la menace d'une fermeture de classe à l'école maternelle Galilée si elle n'a pas lieu à l'école maternelle Delaunay.

Monsieur CARDINAL la rassure à ce sujet, il n'est pas prévu de fermeture de classe à l'école maternelle Galilée. Les éléments envoyés par la commune d'Essey-lès-Nancy sont clairs, les effectifs supplémentaires à l'école maternelle Delaunay proviennent de la baisse des effectifs de l'école maternelle Prévert. Il ajoute que le rôle des périmètres scolaires est de stabiliser les effectifs dans les différentes écoles et que la politique municipale d'équilibrer les effectifs ne doit pas être uniquement fonction des éventuelles fermetures de classes annoncées mais également fonction des locaux disponibles.

Un autre point est évoqué par Madame SIMONNET. Elle s'interroge quant à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Suite à la modification des modalités du congé parental (auparavant possibilité de congé parental pendant 3 ans pour l'un des parents, aujourd'hui le congé parental doit être partagé par les deux parents 2 ans pour l'un et un an pour l'autre), de nombreuses familles n'ont plus de solution de garde à la reprise du travail des mères aux 2 ans de l'enfant.

Monsieur CARDINAL précise qu'il n'y a pas de politique nationale sur ce sujet, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans peut être mise en place dans les quartiers prioritaires en fonction d'un projet commun porté par la commune, l'Éducation Nationale et la CAF. Il ajoute que l'école maternelle ne doit pas concurrencer ni se substituer aux modes de garde payants.

Madame PICARD-MORLOT demande s'il y a confirmation de la suppression de son demi-poste de « maître + » ; confirmation de Monsieur CARDINAL.

#### ➤ Inscriptions scolaires

Madame LANZONI indique que les pré-inscriptions scolaires auront lieu auprès du pôle jeunesse du 1<sup>er</sup> février au 30 mars 2018, elles seront suivies d'une réunion de coordination pour la répartition des élèves dans les écoles. Les demandes de dérogation auront lieu entre le 3 avril et le 11 mai 2018. Une permanence pour ces dossiers se tiendra au pôle jeunesse les lundis et les vendredis de 9h00 à 11h00.

Monsieur CARDINAL demande l'emploi des termes officiels, la mairie se charge des inscriptions scolaires et les directeurs d'écoles de l'admission.

Madame LANZONI ajoute qu'en concertation avec Madame LAURENT, la prise de rendez-vous pour les admissions scolaires aura lieu au moment du dépôt du dossier au pôle jeunesse. Elle propose aux autres écoles de faire de même. Les années précédentes, l'agent d'accueil du pôle jeunesse communiquait aux parents les dates de permanence pour les admissions mais de nombreux parents se présentaient au même moment. Ce nouveau fonctionnement permettra d'éviter une attente trop longue aux parents en répartissant les rendez-vous sur l'ensemble des permanences. Les directeurs des écoles acceptent volontiers cette proposition d'organisation.

#### ➤ Rythmes scolaires

Madame SIMONNET indique que les conseils d'école de l'école d'application du Centre et de l'école maternelle Prévert ont déjà rendu leur avis, ils se prononcent pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours. Les conseils d'écoles des écoles maternelles Galilée et Delaunay se tiendront le 19 janvier 2018 (*lors de la rédaction de ce compte-rendu nous savons que ces deux écoles ont émis un avis favorable à un retour à la semaine de 4 jours*) et celui de l'école élémentaire de Mouzimpré le 22 janvier 2018.

Monsieur BREUILLE adressera un courrier à la DASEN concernant cette décision avant le 1<sup>er</sup> février 2018. Cette organisation sera ensuite validée par le vote du Conseil Municipal le 12 février 2018. Il ajoute que les communes de Saint-Max, Pulnoy et Saulxures ont déjà voté pour un retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur CARDINAL précise que l'ensemble des communes de la circonscription ont acté un retour à la semaine de 4 jours, à l'exception de Tomblaine où l'on est toujours en attente des résultats.

Madame DEMETZ demande les résultats de la consultation des familles concernant les rythmes scolaires.

Il est à noter que le mode de scrutin n'a pas été identique dans toutes les écoles : pour l'école d'application du Centre et pour l'école maternelle Prévert, il y avait un bulletin de vote par parent et par enfant, pour l'école élémentaire de Mouzimpré et pour les écoles maternelles Delaunay et Galilée, il était demandé un seul bulletin de vote par famille.

Madame DESCHASEAUX indique que pour l'école maternelle Delaunay, sur 60 familles, 38 ont participé à la consultation, 23 familles ont opté pour un retour à la semaine de 4 jours et 15 pour un maintien de l'organisation actuelle à 4.5 jours.

Madame WINTER indique qu'à l'école maternelle Galilée 42 familles sur 59 ont participé à la consultation, 23 se sont prononcées pour un retour à la semaine de 4 jours et 18 pour la semaine de 4.5 jours.

Madame PICARD-MORLOT précise que le dépouillement de l'école élémentaire de Mouzimpré a lieu au moment même de la Caisse des Écoles, elle peut donc uniquement indiquer que le taux de participation est élevé, 162 bulletins sur 176 familles.

Monsieur MASSON indique que pour l'école d'application du Centre 372 bulletins ont été remis, 253 favorable à la semaine de 4 jours et 118 à la semaine de 4.5 jours.

Madame RANNOU indique que pour l'école maternelle Prévert, 75% des bulletins étaient favorables à la semaine de 4 jours et 25% à la semaine de 4.5 jours.

Madame SIMONNET souligne que cette consultation a eu lieu sereinement et que le retour à la semaine de 4 jours impliquera un retour au fonctionnement des dispositifs périscolaires antérieur à la réforme de 2013 : accueil soir de 16h30 à 18h30 et centre de loisirs le mercredi.

Monsieur BREUILLE ajoute que la volonté communale serait également du retour des ATS (Aménagement du Temps Social de l'enfant), voire même des ATS fil rouge. Il charge les agents du pôle jeunesse de travailler sur cette réorganisation.

Monsieur MASSON s'interroge sur le maintien des APC (mis en place en 2013 en même temps que la réforme des rythmes scolaires). Ajouter une heure de 16h30 à 17h30 à la journée des élèves lui semble contreproductif, les journées seront trop longues, les enfants manqueraient d'attention donc peu de bénéfice pour les APC.

#### ➤ DOJO

Madame PICARD-MORLOT s'inquiète auprès de Monsieur BREUILLE de ne pas avoir eu de nouvelles à ce sujet.

Monsieur BREUILLE indique que la commune est en attente du retour et de la validation du projet de l'architecte avant de le communiquer. Il précise que cette nouvelle salle d'activités sera fonctionnelle pour la rentrée de septembre 2018. Deux possibilités existent une structure en dur de type bois ou une structure modulable de type bungalow. La structure en bois permettrait d'avoir une surface de 75 m<sup>2</sup> utilisable plus 20 m<sup>2</sup> d'accueil tandis que la structure modulable offre moins de choix et aurait une surface de 75 m<sup>2</sup> tout compris. La préférence va donc vers une structure en bois.

#### ➤ Visiophone

Madame PICARD-MORLOT souligne que le visiophone installé à l'école élémentaire de Mouzimpré ne fonctionne pas, elle doit se déplacer pour ouvrir. La réparation était prévue pour le 17 janvier mais elle a été informée ce matin que cela n'avait pas pu être fait car la platine est défectueuse et doit être changée.

Madame WINTER indique qu'à l'école maternelle Galilée le visiophone a fonctionné une semaine depuis la rentrée de septembre.

Monsieur BREUILLE rappelle l'initiative de la commune d'installer des visiophones dans toutes les écoles malgré l'absence des financements pourtant annoncés par l'État. Il ajoute que ces appareils sont sous garantie et qu'il est



anormal qu'ils ne fonctionnent pas. Les services techniques de la commune vont prendre contact avec l'entreprise titulaire du marché afin de remédier à ces dysfonctionnements.

La séance est levée à 18h35.

**Pour Extrait,**

**Le Président,**

  
**Michel BREUILLE**

